

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant <b>MONICA LAROCQUE</b>		Date d'inspection <b>Le 30 avril 2026</b>	
Nom de l'établissement <b>Garderie au P'tit Caroussel</b>		Numéro de permis <b>2015373</b>	
Adresse <b>76 rue Mathias Dieppe NB E1A 9H6</b>		Numéro de téléphone <b>(506) 870-0563</b>	
Type de permis <b>Garderie éducative en milieu familial</b>	Nombre maximal d'enfants <b>6</b>	Âges des enfants <b>NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE</b>	
Personnel SGE <b>Sarah Babineau</b>	Titre du poste <b>Mentor en assurance de la qualité</b>		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité s'est présentée sur les lieux pour une inspection de surveillance. À son arrivée, aucun enfant n'était présent. La mentore retournera sur les lieux à une date ultérieure.

original signé par  
**Sarah Babineau**

Signature Personnel, Service de garderie éducative

**Le 30 avril 2026**

Date

original signé par  
**Monica Larocque**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

**Le 30 avril 2026**

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*